**Club Sportif Côte de Liesse**

****

**AOÛT 2023**

1. **Politique Annulation**

Ce contrat d'abonnement entre le membre mentionné au contrat et le Club Sportif Côte de Liesse est pour une durée d’un (1) an ou huit (8) mois ou un (1) mois (selon l’applicabilité et le choix et paiement du membre). « Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur. Le membre peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le Club n’ait commence à exécuter son obligation principale en envoyant la formule ci annexée ou un avis écrit à cet effet au Club.

Si le Club a commencé à exécuter son obligation principale, le membre peut résilier le présent contrat dans un délai égal à 1/10 de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci annexée ou un autre avis à cet effet au club. Ce délai a comme point de départ le moment ou le club commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas le club ne peut exiger au plus, du membre, que le paiement d’un dixième du prix total prévue au contrat. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l’envoi de la formule ou avis. Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le club doit restituer au membre l’argent qu’il lui doit. Le membre aura avantage à consulter les articles 197 a 205 de la loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et, au besoin à communiquer avec « L’Office de la protection du consommateur ». Si le membre veut annuler le contrat après la période de 1/10 de la durée du contrat, des frais d’annulation équivalant jusqu’à quatre mois d’abonnement seront chargés. La Direction a le droit d’annuler tout contrat unilatéralement avant la fin du terme. Pour annuler votre abonnement svp contacter Chesey@clubcdl.com

1. **À votre arrivée au club CDL**

Vous devez annoncer votre arrivée et « scanner » votre carte de membre au comptoir de la réception avant d’utiliser les installations du Club. Pour connaître le terrain sur lequel vous jouez, vous devez vous adresser à la réception en donnant le nom du membre qui a réservé le terrain et non pas, tout simplement, scanner votre carte. Si vous égarez votre carte, vous devez vous en procurer une autre à la réception pour la somme de 5.00$ + taxes.

1. **Suspension d’abonnement**

Un abonnement peut être suspendu pour un maximum de trois (3) mois pendant la période d'abonnement de douze (12) mois. Un abonnement peut être suspendu un minimum d’un mois et un maximum de trois (3) mois. Des frais de 30.00$ + taxes/mois seront chargés pour suspendre un abonnement. La suspension doit être faite avant de partir pour la période de la suspension. Le nombre de mois que l’abonnement a été suspendu sera ajouté à la fin du contrat au prix d’abonnement régulier du contrat. Si un membre a mis son adhésion en suspens (gel) et souhaite utiliser les installations pendant cette période de gel, il doit payer une passe d'invité et tous les frais de terrain. Des conditions s'appliquent. Pour suspendre votre abonnement veuillez contacter chelsey@clubcdl.com

1. **Modification d’un abonnement**

Le type d’abonnement peut être révisé à la hausse à n’importe quel moment pendant votre contrat. Si vous choisissez cette option entre deux paiements mensuels, le montant chargé au moment de la révision sera ajusté selon le nombre de jours avant votre prochaine mensualité. Si vous voulez rétrograder votre type abonnement, un mois au tarif original de votre abonnement sera facturé.

1. **Conditions médicales/travail**

Pour toute suspension ou annulation d’abonnement pour des raisons médicales, une lettre d’un médecin sera requise. Pour toute suspension ou annulation d’abonnement pour des raisons reliées au travail, une preuve de l’employeur sera requise.

1. **Casier**

Les casiers ne peuvent être utilisés que pour la journée. Si vous désirez louer un casier, les coûts sont de 15.00$ + taxes par mois pour un petit. Les locations de casiers sont pour la durée complète de votre abonnement. La date d’expiration de la location de casier et de votre abonnement sera la même. Les effets personnels laissés toute une nuit dans un casier qui n’a pas été loué seront retirés et jetés.

1. **Frais d’invités**

Les non-abonnés qui désirent visiter le Club doivent payer le frais d’invité. Le frais d’invité pour les adultes est de 25$ plus taxes par jour. Les juniors (18 ans et moins) paient 12.50$ plus taxes par jour. Ces frais donnent accès aux installations de conditionnement physique et de sports de raquette (frais de terrain de tennis en sus). Une personne détenant l’abonnement de conditionnement physique ou de Racquetball qui désire jouer au tennis devra payer les frais de terrain et la moitié du frais d’invité régulier (12.50$). Une personne pourra visiter le club seulement 6 fois par année calendrier avec un laisser passer. Pour des raisons de sécurité, tout invité doit être accompagnés d’un abonné et fournir une pièce d’identité valide.

1. **Frais de surclassement**

Les membres qui jouent en dehors des heures permissent selon leur type d’abonnement doivent payer un frais de surclassement de 10.00$ + taxes à chaque fois. Les membres détenant un abonnement de tennis, fitness et Raquetteball qui désirent jouer au squash doivent payer un frais de surclassement de 10.00$ + taxes à chaque fois.

**Politiques, procédures et réservations de différentes activités**

**CONDITIONNEMENT PHYSIQUE :**

Pour les cours de groupe de conditionnement physique, vous pouvez réserver votre place 24 heures à l’avance.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Annulations permises** | **Annulations tardives** | **Absence sans préavis** |
| Entraînements privés | 24 heures d’avance | À la discrétion de l’entraîneur | Frais de la leçon |
| Cours de groupe | Permises | Permises | Permises |

**TENNIS : v**ous pouvez réserver jusqu’à 7 jours à l’avance en appelant la réception, en vous présentant sur place ou en ligne. Pour les membres « Tennis Prépayés » qui veulent jouer pendant les heures «Tennis Prépayés » vous pouvez réserver jusqu’à 5 jours à l’avance.

**PAIEMENT DES FRAIS DE TERRAIN** :

Vous devez payer les frais de terrain avant de commencer à jouer. Le joueur qui ne paie pas ses frais de terrain aura une charge appliquée sur sa carte de crédit.

**OPTION PRĒPAYĒS**

Si vous ajoutez l’option « **PRĒPAYĒS** » à vos mensualités vous serez en mesure de ne pas payer les frais de terrains lorsque vous jouez pendant les heures de « tennis prépayés ». Des frais d’annulation de terrains seront facturés pour les membres avec option « tennis prépayés » selon la politique sur l’annulation des terrains. Veuillez vérifier avec la réception pour toutes les heures de « Tennis Prépayées » car toutes les heures sont sujettes à changement.P

**POLITIQUE D'ANNULATION DE TENNIS**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activité** | **Annulations permises** | **Annulations tardives** | **Absence sans préavis** |
| Terrains | 24 heures d’avance | frais de terrain | frais de terrain |
| Leçons et  Programmes en groupe | 24 heures d’avance | Frais de terrain, leçon à la discrétion de l’entraîneur | Frais de terrain, leçon à la discrétion de l’entraîneur |

**SQUASH / RACQUETBALL :**

Vous pouvez réserver jusqu’à 7 jours à l’avance en appelant la réception, en vous présentant sur place ou en ligne.

**DURÉE DE LA RÉSERVATION :**

Vous pouvez réserver les terrains de squash et de Racquetball pour une période de 45 minutes à la fois. Des réservations consécutives ne sont pas permises pendant les heures de pointe. Ceci inclus une réservation avec un partenaire et, tout de suite après, une réservation avec un autre partenaire.

**Heures de pointe de squash** :

**Lundi au vendredi:** 6h30 – 9h15 / 11h30 – 13h45 / 16h00 – 20h30

**Fins de semaine:** 9h15 – 13h45

Pendant les heures de pointe, si vous voulez faire une deuxième réservation tout de suite après une première, vous pouvez réserver n’importe quel terrain qui est libre et vous pouvez le faire à la réception.

**Annulation tardive, absence sans préavis, lumières et autre**

**Toutes les lumières seront fermées après les programmes et ligues si les terrains ne sont pas réservés. Si vous arrivez plus tôt ou vous restez plus tard que votre réservation, c’est votre responsabilité de demander à la réception d’ouvrir les lumières. Pour le faire, il faut faire une réservation.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Annulations permises** | **Annulations tardives** | **Absence sans préavis** |
| Terrains | 24 heures d’avance | $20.00 + taxes/terrain | $20.00 + taxes/terrain |
| Leçons et programmes | 24 heures d’avance | $20.00 + taxes/terrain  Leçon à la discrétion de l’entraîneur | $20.00 + taxes/terrain  Leçon à la discrétion de l’entraîneur |

**B. Règlements**

Lors de son utilisation des installations et des équipements d’entraînement, le membre accepte de se conformer aux règlements du Club qui sont présentement en vigueur et à ceux qui seront mis en vigueur dans l’avenir par le Club. Le Club se réserve le droit de résilier l’abonnement du membre si ce dernier ne se conforme pas aux règlements, ou s’il nuit ou cause des troubles à d'autres membres et/ou au personnel. Sans limiter le droit du membre d’utiliser les lieux, le membre accepte de se conformer aux règlements suivants, mais non limité à ceux-ci :

1. La direction se réserve le droit d’annuler tout abonnement à n’importe quel moment.
2. La direction se réserve le droit d’interdire l’accès aux installations du Club à toute personne dont le caractère, l’apparence, l’attitude, la conduite et le langage sont jugés inacceptables.
3. Le Club n’est pas responsable des objets perdus ou volés. Il est fortement recommandé de ne pas laisser d’objet de valeur dans les casiers et d’utiliser les casiers de sécurité disponibles sur demande, à la réception (pièce d’identité avec photo requise).
4. Des vêtements de sport appropriés et des souliers de sport avec semelles non-marquantes sont requis dans les installations de conditionnement physique. Des souliers de type « court » doivent être utilisés lors de la pratique du squash ou de Racquetball. De plus, des souliers de tennis pour terre battue ne peuvent absolument pas être utilisés au Club ailleurs que sur la terre battue.
5. Les enfants de 12 ans et moins doivent être supervisés par un membre adulte en tout temps.
6. Aucun enfant de moins de 12 ans n’a accès au sauna ni au bain à vapeur.
7. Les enfants de plus de 6 ans doivent utiliser le vestiaire correspondant à leur sexe.
8. L’accès aux installations de conditionnement physique est limité aux membres de 11 ans et plus. Les jeunes âgés de 11 à 15 ans doivent être accompagnés d’un parent qui est membre au Club.
9. Pour des raisons d’hygiène, tous les membres doivent prendre une douche avant d’entrer dans le sauna ou dans le bain vapeur. Les effets personnels ne sont pas permis dans le sauna ou bain à vapeur.
10. Les animaux sont interdits dans le Club. Le rasage est interdit dans le sauna et dans le bain à vapeur.
11. Il est strictement interdit de fumer dans le Club et dans les entrées du Club.
12. L’alcool consommé sur les lieux doit être acheté du restaurant situe dans le club et doit être consommé dans l’aire de restauration.
13. Club CDL requiert que chaque membre laisse une carte de crédit valide *en premier lieu* au dossier du membre qui sera sauvegardé en format crypté. Une alternative et exception serait pour le membre de déposer assez de fonds au compte du Club crédit du membre. Les terrains/ leçons et programmes ne pourront être réservé par la Réception sans aucune carte de crédit au dossier ou sans assez de fond au compte Club crédit du membre. Le client doit aviser le Club de tout changement des informations ou expiration d’une carte de crédit.
14. La direction se réserve le droit de fermer le Club en partie ou entièrement pour fins d’entretien ou d’événements spéciaux.
15. Les heures d’ouverture et de la fermeture du Club pourraient être modifiées sans préavis.
16. Tous les prix indiqués n’incluent pas les taxes. Les tarifs pourraient être modifiés sans préavis.
17. Le membre autorise le Club à charger la carte de crédit se trouvant au dossier pour tout montant du ou qui est dû suite à la visite du membre au club pour service non payer.
18. Les règlements pourraient être modifiés sans préavis.
19. Il est entendu qu’en s’abonnant au Club Sportif Côte de Liesse, le membre déclare avoir pris connaissance des Règlements du Club et accepter de s’y conformer.

Le membre a choisi/demandé de payer l’abonnement au complet en un versement date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Renonciation et communication du Club Sportif CDL : En tant que membre, je tiens le Club CDL, ses agents et ses employés à couvert et indemne de toute réclamation, responsabilité ou dommage résultant de tout

accident, blessure ou maladie découlant, directement ou indirectement d’une visite au Club, de la participation à un programme d’exercices, incluant tous les dommages punitifs et exemplaires, à l’exception de ceux

résultant de la négligence grossière du CLUB Sportif CDL ou de ses agents et employés.

Acceptation de recevoir des courriels et informations : le membre accepte de recevoir des informations et courriels promotionnels du Club Sportif CDL.

J’autorise aussi le CLUB CDL a utilisé les photos et vidéo de moi dans leurs matériels promotionnels et annonces publicitaires jusqu’à ce que je révoque cette autorisation par écrit.

Signature du membre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du membre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(SVP remplir en lettres moulées)